

5 DÉCEMBRE 2011



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le 5 décembre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Une minute de silence est observée en mémoire de l'agent Vincent Roy du Service de police de la Ville de Bromont, décédé dans l'exercice de ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2011-12-569 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2011-12-570 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de novembre 2011
- 2011-12-571 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2011
- 2011-12-572 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2011

## 5 DÉCEMBRE 2011

### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- N.M. 4.1 Assermentation des élus municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 2011-12-573 4.2 Contribution financière au profit de la Fondation de l'Hôpital BMP
- 2011-12-574 4.3 Appui à la recommandation du conseil de la MRC pour le programme « Communautés rurales branchées »
- 2011-12-575 4.4 Appui aux modifications du tracé de la route des vins de Brome-Missisquoi

### 5. **RÈGLEMENTS**

- N.M. 5.1 Avis de motion du règlement de taxation 2012 numéro 991-2011
- 2011-12-576 5.2 Adoption du règlement de tarification 2012 numéro 989-2011
- 2011-12-577 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 878-14-2011 modifiant le règlement sur les PIIA, visant à intégrer les projets sur des terrains en pente, flancs et sommets de montagnes

### 6. **AFFAIRES COURANTES**

#### 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2011-12-578 6.1.1 Approbation du budget 2012 de l'Office d'habitation de Bromont
- 2011-12-579 6.1.2 Approbation des prévisions budgétaires 2012 de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est

#### 6.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2011-12-580 6.2.1 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un ponceau de béton armé pour remplacer le ponceau sous la rue Iberville
- 2011-12-581 6.2.2 Remplacement d'une conduite d'aqueduc près de la rivière à l'intersection des rues Shefford et du boul. de Bromont

#### 6.3 SERVICES TECHNIQUES

- 2011-12-582 6.3.1 Acceptation d'une convention pour fins d'acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 2 929 325 (rue du Mont-Gale)
- 2011-12-583 6.3.2 Acceptation d'une convention pour fins d'acquisition d'une servitude d'égout pluvial touchant une partie du lot 2 929 335 (rue du Mont-Gale)

#### 6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

- 2011-12-584 6.4.1 Demande de soutien financier du Club sportif Bromont
- 2011-12-585 6.4.2 Demande de soutien financier de l'Association Plages et Loisirs du

## 5 DÉCEMBRE 2011

		Paradis de Brome inc.
2011-12-586	6.4.3	Versement d'une subvention à l'Association de hockey mineur de Bromont (revenus location des casiers de l'Aréna)
2011-12-587	6.4.4	Autorisation de signature d'un contrat de louage de services pour la vente de collations à l'Aréna
2011-12-588	6.4.5	Soutien de la Ville de Bromont pour la réalisation de la Marche de la paix 2011
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-12-589	6.7.1	Demande de dérogation mineure concernant un projet de lotissement sur la rue Shefford (lot 2 929 509)
2011-12-590	6.7.2	Demande de dérogation mineure concernant un immeuble sis au 1476, rue Shefford
2011-12-591	6.7.3	Nomination d'une nouvelle rue dans le cadre du projet immobilier Stevalka
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2011-12-592	6.8.1	Adhésion à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2011-12-593	6.9.2	Confirmation de madame Luz Maricela Coello au poste de greffière-adjointe
	6.10	TOURISME
	7.	<b>DIVERS</b>
2011-12-594	7.1	Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2012
2011-12-595	7.2	Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2012
	8.	<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>
N.M.	8.1	Déclaration des intérêts pécuniaires révisée de la conseillère Anie Perrault
N.M.	8.2	Correspondance de la municipalité du Canton de Shefford concernant la refonte de la carte électorale
N.M.	8.3	Procès-verbaux des assemblées du 18 octobre 2011 au 23 novembre

## 5 DÉCEMBRE 2011

de la MRC Brome-Missisquoi

### 9. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 2011-12-596**    **9.1**    Autorisation afin d'assumer les dépenses inhérentes aux funérailles civiques du policier Vincent Roy
- 2011-12-597**    **9.2**    Accord de principe à l'égard du projet Vert Forêt
- 2011-12-598**    **9.3**    Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 964 000\$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 2011-12-599**    **9.4**    Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 964 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 2011-12-600**    **9.5**    Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 964 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 10.**    **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2011-12-601**    **11.**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2011-12-569**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire conseil municipal du 5 décembre 2011 avec modification par l'ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

- 9.1 Autorisation afin d'assumer les dépenses inhérentes aux funérailles civiques du policier Vincent Roy
- 9.2 Accord de principe à l'égard du projet Vert Forêt
- 9.3 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 964 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 9.4 Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 964 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques
- 9.5 Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 964 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-570**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2011, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2011**

**2011-12-571**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30  
NOVEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 novembre 2011, au montant de **3 803 297,41 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	<b>1 643 174,98 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>1 291 842,39 \$</b>
	<b>705 835,07 \$</b>
Paies versées le: -03 novembre 2011	<b>162 444,97 \$</b>
-17 novembre 2011	<b>181 838,23 \$</b>

**Faits saillants :**

<u>Chèque no.</u>	
1058	Paiement de 306 765,25\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
3405	Paiement de 32 093,58\$ à Entreprises Allaire & Gince pour les travaux de remplacement du ponceau du boulevard de Bromont
3417	Paiement de 27 947,15\$ à l'Union des Municipalités du Québec pour la quote-part en assurances générales.
3421	Paiement de 117 650,33\$ à Bell Canada pour l'enfouissement des fils téléphoniques sur Shefford.
3422	Paiement de 62 597,94\$ à B.F. Lorenzetti pour les assurances générales.
3423	Paiement de 150 364,68\$ à Construction DJL pour des travaux de réfection d'égout de la rue Dion.
3427	Paiement de 32 093,58\$ à Entreprises Allaire & Gince pour des travaux de réfection

## 5 DÉCEMBRE 2011

	d'aqueduc.
3475	Paiement de 183 988,85\$ à Bell Canada pour l'enfouissement des fils téléphoniques sur Shefford.
3484	Paiement de 54 354,13\$ à Bromont Terrasse pour des travaux de voirie.
3501	Paiement de 260 297,28\$ à Constructions DJL pour des travaux de pavage et l'achat de pierre et gravier.
3535	Paiement de 41 747,86\$ à Entreprises Gagné & Fils pour des travaux de voirie.
3544	Paiement de 25 416,79\$ à Excavation Bromont pour des travaux de voirie.
3546	Paiement de 61 264,09\$ à Excavation St-Pierre Tremblay pour des travaux de voirie.
3597	Paiement de 24 637,01\$ à Louis Désourdy inc. pour des travaux de voirie.
3624	Paiement de 49 922,23\$ à Paul Carbonneau & fils pour des travaux à la CTE.
3652	Paiement de 36 109,91\$ à Roger Dion & fils pour des travaux de voirie.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2011-12-572**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée, à l'exception de celle faisant l'objet de la résolution numéro 2011-11-29 à l'égard de laquelle le conseil municipal souhaite poursuivre l'étude ainsi que de plus amples discussions avant de rendre une décision lors d'une prochaine assemblée.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

La mairesse ainsi que les six autres membres du conseil municipal de la Ville procède à la déclaration publique puis à la signature de leur déclaration assermentée devant Me Joanne Skelling, greffière, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-573**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DE  
FINANCEMENT 2009-2013 AU PROFIT DE LA FONDATION DE  
L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS**

ATTENDU QUE la demande de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, en date du 8 février 2010, demandant aux municipalités desservis par le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie de verser annuellement 20 \$ par tranche de 1 000 000 \$ de la valeur de leur rôle d'évaluation uniformisé sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE les fonds amassés ont pour but de concrétiser des projets d'amélioration et de développement des services de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, et globalement, du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie du Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE la population bromontoise utilise les services dispensés par le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer financièrement à la campagne de financement 2009-2013 au profit de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins en versant un montant de **10 000 \$** pour l'année 2011 ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-12-574**

**APPUI À LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DE LA MRC DANS  
LE CADRE DE SON APPEL DE PROPOSITIONS POUR LE  
PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES »**

ATTENDU QUE seules deux entreprises, soit Xplornet Communication et Télécommunications Xittel, ont déposé chacune une proposition dans le cadre de l'appel de propositions de la MRC;

ATTENDU QUE la proposition de Xplornet Communication est pour la desserte de l'ensemble des zones de l'appel, incluant la « zone résiduelle » et

**5 DÉCEMBRE 2011**

la « zone de 10% » et que la proposition de Télécommunications Xittel est pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 10;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi recommande favorablement au Ministère, dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, l'entreprise Télécommunications Xittel pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 10 et Xplornet Communications pour la zone 6, la zone résiduelle et la zone de 10%;

ATTENDU QUE la zone résiduelle se situe sur le territoire de Bromont;

ATTENDU QUE l'étude de couverture, réalisée par la firme Yuvo, estime que 10% des adresses situées dans les zones où le service sans fil existe déjà ne peuvent recevoir le signal pour des raisons de topographie ou de présence de végétation;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la recommandation de la MRC Brome-Missisquoi au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire pour que Xplornet Communications desserve la zone résiduelle sur le territoire de Bromont et la zone du 10% du territoire de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2011-12-575**

### **NOUVEAU TRACÉ DE LA ROUTE DES VINS DE BROME- MISSISQUOI**

ATTENDU l'opportunité que représente la Route des vins comme effet levier pour attirer la clientèle touristique ciblée dans notre région ;

ATTENDU l'engagement de Tourisme Cantons-de-l'Est de promouvoir la « Route des vins » dans les guides touristiques régionaux ;

ATTENDU QUE le nouveau tracé de la Route des vins rejoint trois (3) nouvelles municipalités et que deux (2) de ces municipalités sont déjà des destinations touristiques connues ;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi appui le dépôt de modification du tracé de la Route des vins à Tourisme Québec ;

ATTENDU QUE les coûts d'ajout de panneaux seront assumés à 50% par la MRC, à 25% par le CLD et à 25% par les 17 vignobles;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



**5 DÉCEMBRE 2011**

D'appuyer les modifications du tracé de la Route des vins et d'autoriser le Ministère des Transports à installer la signalisation nécessaire sur le territoire de Bromont.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION  
DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS  
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 991-2011 intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2012* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Que ledit règlement a pour objet d'actualiser les taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2012.

**2011-12-576**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 989-2011 SUR LES TARIFS  
DE LA VILLE DE BROMONT  
(EXERCICE FINANCIER 2012)**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la Ville de Bromont peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QU'une telle tarification doit être établie par règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont adopte annuellement un règlement relativement à la tarification pour l'utilisation de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 21 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 989-2011 intitulé : « *Règlement sur les tarifs de la ville de Bromont (exercice financier 2012)* » établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par la ville de Bromont pour l'exercice financier 2012.

**ADOPTÉE**

5 DÉCEMBRE 2011

2011-12-577

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-14-2011  
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR  
LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À INTÉGRER  
DES OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À DES PROJETS SUR  
DES TERRAINS EN PENTE, FLANCS ET SOMMETS DE  
MONTAGNES »**

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la construction en montagne a ses défis uniques en aménagement et en gestion des eaux de ruissellement, mais également en ce qui a trait à la préservation des paysages;

ATTENDU QUE le règlement en vigueur n'est pas complètement adapté à l'ensemble des caractéristiques du territoire puisque les objectifs et critères demeurent les mêmes, peu importe la localisation d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le caractère naturel, les boisés et les secteurs montagneux sont des caractéristiques propres à Bromont qui doivent être protégées et mises en valeur;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2011;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le projet de règlement numéro 878-14-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, visant à intégrer des objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne ».

De soumettre ledit projet de règlement à une assemblée de consultation publique qui se tiendra à l'hôtel de ville le 19 décembre prochain, à 16h30.

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-578**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT  
POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opérations de 439 452 \$;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payables par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par Ville de Bromont, soit l'équivalent d'un montant de 43 945\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier 2012, telles que soumises au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2011-12-579**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE  
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'un extrait du procès-verbal de la séance régulière de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, ayant eu lieu le 23 novembre 2011, par lequel les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ont été présentées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est pour l'exercice 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, la Ville de Cowansville et la Ville de Granby sont les trois villes membres de ladite régie;

ATTENDU QUE chacune des villes doit faire adopter les prévisions budgétaires de ladite régie pour l'exercice financier 2012 par leur Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est pour l'exercice financier 2012, tel qu'adoptées par ladite

**5 DÉCEMBRE 2011**

régie lors de sa séance régulière tenue le 23 novembre 2011, copie de l'extrait du procès verbal de ladite séance et copie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012 sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer la quote-part de la Ville de Bromont, au montant de **96°000\$**, payable en quatre (4) versements, pour l'exercice financier 2012.

**ADOPTÉE**

**2011-12-580**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN  
PONCEAU DE BÉTON ARMÉ POUR REMPLACER LE  
PONCEAU SOUS LA RUE IBERVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder au remplacement du ponceau situé sous la rue Iberville;

ATTENDU QUE pour en faire l'acquisition, un appel d'offres sur invitation numéro 023-TP-I-11 a été lancé auprès de trois (3) fournisseurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement à l'hôtel de ville le 2 décembre 2011, à 11h ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (INCLUANT TAXES)</b>
Industries de Ciment La Guadeloupe	51 257.13 \$
Les Produits de ciment Sherbrooke Ltée	65 062.57 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un ponceau de béton armé à **Industries de Ciment La Guadeloupe**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de sa soumission et d'autoriser à cette fin, une dépense totale de **51 257, 13\$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-12-581**

**REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC PRÈS DE  
LA RIVIÈRE À L'INTERSECTION DE LA RUE SHEFFORD ET  
DU BOULEVARD DE BROMONT**

**5 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc à l'intersection de la rue Shefford et du boulevard de Bromont présente des signes d'usures importants et qu'à titre préventif nous recommandons son remplacement;

ATTENDU QUE cette conduite est le seul point d'alimentation de tout le secteur commercial du boulevard de Bromont et que lorsqu'une fuite se produit tout le secteur se trouve isolé;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approprier une somme de **35 000\$** à même la réserve financière des eaux afin d'effectuer le remplacement de la conduite d'aqueduc située à l'intersection de la rue Shefford et du boulevard de Bromont, à partir de la traverse de la rivière jusqu' à la valve existante près de la piste cyclable de la Route Verte.

**ADOPTÉE**

**2011-12-582**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE  
MADAME GENEVIÈVE OUELLET ET VILLE DE BROMONT  
POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT  
PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU  
LOT 2 929 325 (RUE DU MONT-GALE)**

ATTENDU QUE madame Geneviève Ouellet est propriétaire du lot 2 929 325, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue du Mont-Gale;

ATTENDU QU'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale traverse la propriété de madame Geneviève Ouellet via un fossé;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre madame Geneviève Ouellet et Ville de Bromont pour l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial relativement à ce fossé;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec madame Geneviève Ouellet;

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-583**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE  
LA VILLE ET MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE GRÂCE ET  
MADAME SONIA BRETON POUR L'ACQUISITION D'UNE  
SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU  
LOT 2 929 335  
(RUE DU MONT-GALE)**

ATTENDU QUE monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton sont propriétaires du lot 2 929 335, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue du Mont-Gale;

ATTENDU QU'une partie des eaux pluviales de la rue du Mont-Gale traverse la propriété de monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton via un fossé;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton et Ville de Bromont pour l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial relativement à ce fossé;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Jean-François De Grâce et madame Sonia Breton;

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2011-12-584**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CLUB SPORTIF  
BROMONT**

ATTENDU QUE le Club sportif Bromont est un organisme enregistré auprès du Registraire des entreprises et reconnu par la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE par ses activités, le Club sportif Bromont favorise le mieux-être de la collectivité;

ATTENDU QUE le Club sportif Bromont compte 39 % de participants bromontois;

ATTENDU QUE par le rayonnement de ses activités et de ses membres, le Club sportif Bromont contribue à la notoriété et à la visibilité de la Ville;

**5 DÉCEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de 1 000 \$ au Club sportif de Bromont sur présentation de factures du même montant;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-12-585**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION PLAGES  
ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a pour mission de rendre accessible à la population et aux visiteurs des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. est une association bromontoise enregistrée auprès du Registraire des entreprises et reconnue par la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. souhaite offrir à l'ensemble de la population l'utilisation d'une patinoire sur le Lac Bromont;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. demande une aide financière de 1227\$ pour payer certains frais liés aux infrastructures (patinoire et pavillon d'accueil des patineurs) ainsi que le prêt gratuit d'équipement pour l'entretien de la patinoire;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. prend en charge l'aménagement et l'entretien de cette patinoire et que des connaissances et des compétences sont requises pour aménager un tel équipement sur un plan d'eau naturel gelé;

ATTENDU QU'une somme d'argent est prévue dans le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **900 \$** à l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. ainsi que le prêt d'équipement d'arrosage jusqu'en mars 2012 ;

De s'assurer que les bénévoles de l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. effectuant l'aménagement et l'entretien de la patinoire aient ou

**5 DÉCEMBRE 2011**

acquièrent les connaissances et les compétences adéquates quant à l'entretien et à la sécurité d'une patinoire sur un plan d'eau naturel gelé ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle se retire avant que ne soient traités les deux sujets suivants déclarant avoir un lien de parenté avec le représentant de l'entreprise visée et quitte son siège.

**2011-12-586**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT FINANCÉE PAR LES REVENUS DE LOCATION DES CASIERS DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la location des casiers à l'aréna de Bromont génère des revenus d'environ 3 900 \$;

ATTENDU QU'il est prévu à l'entente entre la Ville et Aventure Récréo-Sport inc. de verser 2 400 \$ à un organisme partenaire de la Ville ;

ATTENDU QUE la recommandation rattachée à la résolution 2011-07-337 mentionne qu'une partie de ces revenus, soit 2 400 \$, serait remise à l'Association de hockey mineur de Bromont (AHMB) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une aide financière de **2400 \$** à l'Association de hockey mineur de Bromont pour la saison 2011-2012;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-12-587**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES POUR LA VENTE DE COLLATIONS À L'ARÉNA**

ATTENDU QUE le casse-croûte de l'Aréna de Bromont n'est pas en opération cette saison;

ATTENDU QU'Aventure Récréo-Sport inc, qui gère déjà la location des casiers et le Pro shop a manifesté de l'intérêt à offrir la vente de boissons chaudes et froides non alcoolisées et de collations et qu'une partie des profits ainsi recueillis sera remise à un organisme de sport de glace;



**5 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QU'un contrat de louage de services a été préparé pour régir ces activités entre la Ville de Bromont et Aventure Récréo-Sports inc;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'attribution d'un contrat de louage de services à Aventure Récréo-Sport inc. établissant les modalités de la vente de collations et de boissons non alcoolisées à partir du Pro shop et exclusivement à partir du casse-croûte lors de la tenue du Festival Pré novice - tournoi Novice et du Gala de patinage artistique à l'Aréna ;

D'autoriser madame Lyne Beaudry, agente de développement en sports et loisirs, à signer ledit contrat de louage de services à intervenir avec Aventure Récréo-Sport inc. pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle réintègre son siège.

**2011-12-588**

**SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT POUR LA TENUE  
DE LA MARCHE DE LA PAIX 2011**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a pour mission de rendre accessible à la population et aux visiteurs des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QU'« Évolutia Croissance » est une association bromontoise dûment constituée par la Loi sur les compagnies et que celle-ci organise depuis treize (13) ans la Marche de la paix;

ATTENDU QUE « Évolutia Croissance » souhaite emprunter certains équipements et que ces équipements sont disponibles;

ATTENDU QU'« Évolutia Croissance » sollicite le soutien du Service de police pour l'encadrement sécuritaire de la marche et que ce Service est favorable à apporter son soutien à l'activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'apporter un support à l'organisme Évolutia Croissance pour la tenue et le bon déroulement de la Marche de la paix 2011 qui aura lieu le 31 décembre prochain, en contribuant par le prêt de certains équipements et l'encadrement sécuritaire de la marche à être assuré par le Service de police de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-589**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UN PROJET DE LOTISSEMENT SUR LA RUE SHEFFORD (LOT 2 929 509) AFIN DE PERMETTRE UN ACCÈS VÉHICULAIRE À MOINS DE 100 MÈTRES SUR LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à un projet de lotissement sur la rue Shefford (lot 2 929 509) a été présentée;

ATTENDU QUE la dérogation est nécessaire, car le projet de lotissement est prévu dans la zone (H04 410) où il est interdit d'avoir un accès à une distance inférieure à 100 mètres d'un autre accès, conformément à l'article 286 du règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette norme est prévue aux règlements pour répondre aux attentes du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE les responsables du ministère ont démontré une ouverture à la proposition du lotissement, mais que la partie résiduelle du terrain devra faire l'objet d'une approbation du MTQ et prévoir l'accès au terrain via l'ouverture d'une rue unique;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande et d'accorder une dérogation mineure à chacun des quatre (4) nouveaux lots créés par le projet de lotissement, le tout tel que précédemment détaillé.

**ADOPTÉE**

**2011-12-590**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE AVANT MINIMALE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 1476, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant minimale pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1476, rue Shefford a été déposée;

**5 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE la résidence actuelle est en situation de droit acquis par rapport à l'existant (7,79 m de la ligne de lot comparativement à la marge exigée pour la zone H04-410 de 12 mètres);

ATTENDU QUE le plan déposé pour la rénovation vise l'ajout d'un garage avec un deuxième étage pour augmenter le nombre de chambres dans la résidence, tel que montré au plan suivant :

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé serait situé à 7,92 mètres de la ligne de propriété ;

ATTENDU QUE la résidence existante sera rénovée grâce à l'agrandissement et que le requérant remplacera le revêtement de vinyle existant par un déclin de bois en Maibec de qualité supérieure;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver la demande de dérogation mineure afin de réduire la marge avant de 12 mètres à 7,9 mètres pour permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sise au 1476, rue Shefford ;

Que cette dérogation soit conditionnelle aux éléments suivants :

- Qu'un dépôt de 1 000\$ soit exigé afin que les travaux soient complétés conformément aux plans soumis avec le déclin de bois de Maibec gris dans un délai de 12 mois comme le stipule l'article 32 du Règlement sur les permis et certificats;
- Que la pierre soit remplacée par un crépi de qualité pour mieux s'intégrer au secteur et aux façades latérales;
- Que le déclin complète la façade devant le garage pour éviter une monotonie architecturale de la façade avant;
- Que le requérant se conforme à la réglementation municipale sur les aménagements paysagers d'ici le 15 juin 2012.

**ADOPTÉE**

**2011-12-591**

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE CADRE DU  
PROJET IMMOBILIER STEVALKA**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2008-03-143, le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2011 et le projet de lotissement du projet immobilier Stevalka;

ATTENDU QUE le projet immobilier emporte la création d'une nouvelle rue ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

**5 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE ladite nouvelle rue est située dans un projet avec une thématique historique rappelant l'histoire de la bourgade de Sheffington et de ses habitants;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de la nouvelle rue avec le nom suggéré par le Service de l'urbanisme et accepté par le promoteur, soit: rue « Roberts »;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer la nouvelle rue du projet immobilier Stevalka « rue Roberts », le tout tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De transmettre copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

**ADOPTÉE**

**2011-12-592**

**ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA  
YAMASKA (OBV YAMASKA)**

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a fait parvenir à la Ville de Bromont une demande d'adhésion, en date du 7 novembre 2011 et ce, pour l'année 2012 ;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) est une table de concertation regroupant les différents intervenants du milieu afin de faire une gestion durable et intégrée de l'eau du bassin versant ;

ATTENDU QUE l'adhésion de Ville de Bromont audit organisme lui permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE le montant de la contribution s'élève à 50 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adhérer à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2012 et d'autoriser le versement du montant de 50 \$ correspondant à l'adhésion de la Ville ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

**2011-12-593**

**CONFIRMATION DE MADAME LUZ COELLO AU POSTE  
DE GREFFIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU QUE madame Coello occupe le poste de greffière adjointe au Service du greffe de la Ville de Bromont depuis le 6 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE durant sa période d'essai d'une durée de trois (3) mois, madame Coello a démontré les capacités requises pour occuper ce poste à l'entière satisfaction de la Ville et que Me Joanne Skelling, greffière, a émis un rapport dans lequel elle recommande la confirmation de madame Coello à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÉVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE confirmer madame Coello au poste de greffière adjointe pour la durée de son contrat et ce, à compter du 6 décembre 2011.

**ADOPTÉE**

**2011-12-594**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de la Fédération québécoise de municipalités (FQM) depuis 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion pour l'année 2012 à la FQM, dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petites tailles ;

ATTENDU QUE le but de la FQM est d'assurer la défense des intérêts des municipalités tout en maintenant des services de qualité adaptés à ses besoins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense de **2 838,33 \$**, plus les taxes applicables, conformément à l'estimation datée du 9 novembre 2011;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-595**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, en date du 7 novembre 2011, l'estimation pour le renouvellement de son adhésion auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2012, ce qui inclut également la cotisation auprès du Centre de ressources municipales (CRM) ;

ATTENDU QUE l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles et de toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QU'il est de l'objectif de l'Union des municipalités du Québec de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale, l'UMQ offre également une gamme variée de services à ses membres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2012, ce qui inclut également la cotisation auprès du Centre de ressources municipales (CRM), pour un montant de **9 101,83 \$**, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

Déclaration des intérêts pécuniaires révisée de la conseillère Anie Perrault

**N.M.**

**CORRESPONDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE  
SHEFFORD CONCERNANT LA REFORTE DE LA CARTE  
ÉLECTORALE**

**N.M.**

**PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 18 OCTOBRE AU 23  
NOVEMBRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-596**

**AUTORISATION DE DEGAGER LES FONDS NECESSAIRES AFIN  
D'ASSUMER LES DEPENSES INHERENTES AUX FUNERAILLES  
CIVIQUES DU POLICIER VINCENT ROY**

Attendu qu'en raison des circonstances entourant le décès du policier Vincent Roy du service de police municipal de la ville de Bromont, des funérailles civiques auront lieu à Bromont vendredi le 9 décembre prochain;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont assume toutes les dépenses inhérentes aux funérailles civiques du policier Vincent Roy décédé en devoir le 1<sup>er</sup> décembre dernier;

De mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat ou toute facture à cet effet;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires à même le surplus anticipé de la Ville.

**ADOPTÉE**

Madame la mairesse Pauline Quinlan déclare que le sujet suivant concerne une personne avec laquelle elle détient un lien de parenté et pour cette raison, elle préfère ne pas prendre part aux délibérations et quitte son siège.

Elle désigne madame la conseillère Marie-Claude Cabana, mairesse suppléante, pour agir en son absence comme présidente d'assemblée.

**2011-12-597**

**ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET VERT FORÊT**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour un projet de développement sur la rue de Gaspé, le projet Vert Forêt par sa résolution numéro 2009-05-193 adoptée le 4 mai 2009;

ATTENDU QUE l'approbation d'un PIIA est une exigence réglementaire à l'émission d'un permis de lotissement, mais non un droit de développement ou une autorisation d'ouverture de nouvelle rue;

ATTENDU QUE les plans d'une nouvelle rue et l'ouverture de celle-ci sont encadrés par des protocoles d'entente (rue publique) ou entente-cadre (rue privée) sur le territoire de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet Vert Forêt souhaitent construire deux rues privées;

**5 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE ces rues, même si elles sont privées, devront répondre à l'ensemble des normes prévues au Guide de conception des infrastructures de la Ville de Bromont en vigueur lors de la signature future de l'entente;

ATTENDU toutefois que le conseil municipal reconnaît la topographie du site du projet Vert Forêt et qu'afin d'éviter un déboisement trop important, la Ville devra tolérer la présence de murs de soutènement dans son emprise;

ATTENDU que le guide et la réglementation actuelle permettent une telle autorisation par le conseil municipal;

ATTENDU que de tels murs pourront être tolérés dans l'emprise des futures rues, si conçus et surveillés par des ingénieurs ;

ATTENDU également que les promoteurs souhaitent diviser le projet en deux;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer aux promoteurs du projet Vert Forêt que les rues du projet pourraient être privées, conditionnellement à ce qu'elles répondent à l'ensemble des normes d'une rue publique prévues au Guide de conception des infrastructures de la Ville de Bromont en vigueur lors de la signature future de l'entente-cadre;

Que la présence de murs de soutènement dans l'emprise de la rue privée sera permise à certaines conditions;

De confirmer aux promoteurs du projet Vert Forêt que le projet pourrait être scindé en deux et faire l'objet de deux ententes-cadres distinctes;

Que le présent accord de principe ne constitue en rien l'approbation de plans préliminaires de lotissement, d'ingénierie ou d'implantation finale des futures constructions, le tout étant assujéti à la procédure réglementaire en vigueur.

**ADOPTÉE**

Madame la mairesse Pauline Quinlan réintègre son siège.

**2011-12-598**

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU  
MONTANT DE 7 964 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE  
SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO  
882-2004, 908-2005, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006,  
980-2011 ET 986-2011**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 882-2004, 908-2005, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006, 980-2011 et 986-2011, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des



## 5 DÉCEMBRE 2011

soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 décembre 2011, au montant de **7 964 000 \$** ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<b>Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.</b>	98,8810	419 000 \$	1,50%	2012	2,74014%
		433 000 \$	1,65%	2013	
		447 000 \$	1,90%	2014	
		462 000 \$	2,20%	2015	
		6 203 000 \$	2,55%	2016	
<b>Valeurs mobilières Desjardins inc.</b>	98,7060	419 000 \$	1,50%	2012	2,74782%
		433 000 \$	1,75%	2013	
		447 000 \$	2,00%	2014	
		462 000 \$	2,25%	2015	
		6 203 000 \$	2,50%	2016	
<b>Financière Banque Nationale inc.</b>	98,8510	419 000 \$	1,50%	2012	2,89060%
		433 000 \$	1,75%	2013	
		447 000 \$	2,00%	2014	
		462 000 \$	2,30%	2015	
		6 203 000 \$	2,70%	2016	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. est la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de **7 964 000 \$** de Ville de Bromont soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

**5 DÉCEMBRE 2011**

**2011-12-599**

**CONCORDANCE RELATIVE À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 964 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 882-2004, 908-2005, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011 ET 986-2011**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **7 964 000 \$** :

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
882-2004	329 700 \$
908-2005	675 400 \$
916-2006	705 700 \$
917-2006	92 100 \$
918-2006	914 500 \$
921-2006	645 600 \$
924-2006	321 000 \$
980-2011	2 000 000 \$
981-2011	2 000 000 \$
986-2011	280 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu desquels ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **7 964 000 \$**;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 décembre 2011;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

## 5 DÉCEMBRE 2011

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada  
82, boulevard de Bromont  
Bromont (Québec) J2L 2K3

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

### ADOPTÉE

**2011-12-600**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 964 000 \$ À LA  
SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES  
POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 882-2004, 908-2005, 916-2006,  
917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011 ET 986-2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de **7 964 000 \$**, effectué en vertu des règlements numéros 882-2004, 908-2005, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011 et 986-2011, la Ville de Bromont émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 20 décembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 882-0004, 908-2005, 916-2006, 917-2006, 918-2006, 921-2006, 924-2006, 980-2011, 981-2011 et 986-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### ADOPTÉE

**5 DÉCEMBRE 2011**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq (5) personnes font des interventions sur les sujets suivants :

- Un résidant de la rue des Lilas se dit mécontent de la façon dont les évaluations foncières de certains terrains sur sa rue ont été effectuées par l'évaluateur de la Ville et appuie ses commentaires par le dépôt d'une lettre au Conseil.

- Une autre citoyenne interroge les membres du Conseil ou émet des commentaires relativement aux points suivants :

- remerciements pour le soutien et l'aide financière accordée à l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.

- fonctionnement et mode de remboursement de la dette en rapport avec l'approbation de la liste des comptes à payer

- détails sur le programme Communautés rurales branchées

- augmentation de la somme versée par la Ville à l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier 2012 comparativement à l'année précédente

- questionnements sur le mode d'évaluation des propriétés et déplore le fait que les évaluateurs de la Ville n'aient jamais voulu lui fournir ces explications.

- informations sur les investissements faits par la Ville et la SODEB dans des entreprises incubées depuis la mise en place des programmes de partenariat

- fonctionnement et conditions de parrainage par la SODEB des entreprises en démarrage

- Le troisième intervenant, à titre de représentant du Comité de surveillance de quartier et en son nom personnel transmet ses sympathies aux policiers et employés municipaux ainsi qu'à la famille de l'agent Vincent Roy décédé pendant l'exercice de ses fonctions.

- La personne suivante souligne que le 5 décembre est la journée internationale du bénévolat et souhaite rappeler l'importance de l'implication citoyenne au sein des communautés locales.

- Un dernier intervenant prend la parole à l'égard des sujets suivants :

- projet de construction d'une serre sur Huntingdon

- demande d'une patinoire extérieure à côté de l'aréna

- existence d'un pourcentage d'investissement obligatoire de la Ville dans des projets immobiliers pour personnes à faibles revenus

**5 DÉCEMBRE 2011**

-précision sur les dates de la consultation publique à l'égard du projet de règlement 878-14-2011 et la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2012.

**2011-12-601**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h45.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 9 janvier 2012.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE